

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	9 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA VACCINATION contre la Fièvre Typhoïde dans l'Armée et dans la Marine

Il y a quelques jours, un grand journal du matin annonçait à ses nombreux lecteurs de France et de l'étranger, les magnifiques résultats obtenus par la vaccination anti-typhoïde dans l'armée française et la disparition presque complète de cette maladie en France, en Algérie, au Maroc, etc., chez les soldats vaccinés préventivement. Ce journal faisait en même temps connaître le nom de l'inventeur de cette vaccination aussi efficace que celle de la vaccine contre la variole : c'était le nom du médecin principal Vincent de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

La bonne foi de l'excellent journal a été surprise. Il est vrai que le vaccin anti-typhoïde est découvert et que les résultats de son application sont merveilleux ; mais ce n'est point le professeur Vincent qui est l'auteur de cette découverte. Il y est même totalement étranger. Si les médecins des armées d'Angleterre, d'Allemagne, des Etats-Unis, du Japon connaissent la vaccination anti-typhoïde appliquée depuis bien des années à leurs soldats, la plupart des médecins français instruits des choses de la bactériologie ne l'ignorent point, non plus, et s'étonnent, pour ne pas dire s'indignent, que la découverte du vaccin de la fièvre typhoïde, faite il y a vingt-cinq ans en France, soit attribuée au docteur Vincent qui n'y a aucun droit. C'est ce que je vais établir d'abord, en rappelant des faits connus, et dont la vérification est extrêmement facile.

On sait que les vaccins de Pasteur étaient formés par des virus atténués mais vivants, et jamais l'immortel savant n'avait fait de vaccin à l'aide de substances microbiennes mortes, comme le sont les vaccins actuels employés dans toutes les grandes armées, contre la fièvre typhoïde. La découverte fondamentale qu'avec des cultures de microbes de la fièvre typhoïde, stérilisés par la chaleur et par conséquent non vivants, on pouvait obtenir un vaccin efficace contre l'infection typhoïde, a été réalisée et publiée dans les *Annales de l'Institut Pasteur*, par MM. les professeurs Chantemesse et Widal en 1887, 1888, 1892.

Cette découverte expérimentale a été confirmée dans la suite par tous ceux qui ont contrôlé les expériences de ces deux illustres français. Pour ne citer que les savants étrangers qui ont confirmé leurs résultats, nous nommerons Friedberger, Moreschi, Sanarelli, etc., dont les travaux ont été publiés de nombreuses années avant que le docteur Vincent n'eût pris position dans cette question.

L'entrée en scène de M. Vincent remonte à une date précise : en 1909 il faisait un rapport à l'Académie de Médecine sur les épidémies et notamment sur la prophylaxie de la fièvre typhoïde. Dans ce travail publié il n'y avait pas un seul mot sur la vaccination anti-typhoïde. A ce moment M. Chantemesse monta à la tribune et rappela les expériences qu'il avait faites avec Widal vingt ans auparavant sur la découverte expérimentale d'un vaccin anti-typhoïde, efficace, non vivant, incapable, par conséquent, d'introduire dans l'organisme du sujet vacciné le virus de la maladie.

Il rappela encore, qu'au su de tout le monde il avait vacciné avec succès, dix ans auparavant, par cette méthode, tous les étudiants qui fréquentaient son service d'hôpital ; il fit connaître les résultats obtenus en Angleterre et en Allemagne, à l'aide du vaccin stérilisé suivant le principe de sa méthode. Il conclut, en demandant à l'Académie la nomination d'une commission pour étudier ce mode de prophylaxie découvert en Fran-

ce. Sur ces entrefaites, M. Chantemesse étant tombé malade, M. Vincent fut chargé du rapport au nom de cette commission et c'est ainsi qu'il entra tardivement dans cette question, accourant au secours de la victoire, à une époque où, comme je viens de le dire, les étrangers avaient déjà appliqué à l'homme la méthode imaginée par MM. Chantemesse et Widal, celle du virus transformé en vaccin efficace par la chaleur.

M. Vincent qui, plus tard, a fait une préparation vaccinale en empruntant les éléments de son travail aux publications déjà faites en France et à l'étranger, a-t-il obtenu un vaccin meilleur ? Nullement, car sa préparation semble beaucoup plus irritante que le vaccin chauffé. Sans avoir personnellement aucune prétention scientifique, j'ai cependant le droit de remarquer que la préparation vaccinale de M. Vincent a été rejetée par les Anglais qui ont une si longue pratique de la méthode et que ces derniers s'en tiennent eux, au vaccin Chantemesse dont le principe vient de France, et qu'ils utilisent depuis quinze ans.

Rapporteur du budget de la marine au Sénat, j'ai vu les statistiques officielles des résultats obtenus depuis deux ans dans la marine, où l'on emploie le vaccin seul de M. Chantemesse et où, sur des milliers de vaccinés la morbidité et la mortalité typhoïdes sont tombées à zéro, tandis que la fièvre typhoïde continue à sévir chez les non vaccinés. J'ai vu également les résultats de l'emploi du vaccin Chantemesse dans l'armée de terre, pendant l'année 1912, en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en France ; ces résultats ont été absolument semblables à ceux obtenus dans la marine.

Ces constatations sont agréables à mon cœur de Français et je regrette que, dans l'article qui a paru sous forme d'interview et qui, en effet, était manifestement le résultat d'un entretien avec lui, M. le Professeur Vincent n'ait pas trouvé l'occasion de citer les noms de ses compatriotes qui ont été, par leurs expériences, vieilles d'un quart de siècle, les véritables inventeurs de la vaccination anti-typhoïde.

Emile CHAUTEUPS
Sénateur de la Haute-Savoie
Ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 décembre

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion du projet relatif au relèvement des soldes des officiers. Le Sénat a rejeté l'amendement de M. Dalbiez excluant les officiers généraux de l'augmentation. Diverses observations sont présentées au ministre de la guerre relativement aux secours alloués aux soutiens de familles.

M. Noulens promet d'aviser. M. de Montebello soutient un amendement tendant au relèvement des crédits afin que les généraux puissent bénéficier de l'augmentation. M. Noulens combat l'amendement qui est repoussé par 326 voix contre 199.

L'ensemble du projet est voté. M. Doumergue donne lecture du décret de clôture.

Et la séance est levée. La date de la rentrée est fixée au mardi 13 janvier.

SÉNAT

Séance du 29 décembre 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion des douzièmes provisoires. M. de Lamazelle critique l'ajournement de l'emprunt et s'élève contre les projets fiscaux du gouvernement.

M. Touron fait entendre diverses critiques sur la situation financière.

M. Caillaux répond aux divers orateurs : il demande au Sénat de se rendre compte des difficultés auxquelles il a à faire face.

Il ne veut pas revenir à l'accroissement des contributions indirectes, mais il demandera à ceux qui sont en état de supporter des charges nouvelles tout ce qu'ils sont capables de supporter.

Les douzièmes provisoires sont votés par 282 voix.

M. Bienvu-Martin donne lecture du décret de clôture.

Et la séance est levée.

Deux méthodes

A l'occasion de son centenaire, le savant Chevreul, qui était resté très vert pour son âge, reçut de toutes parts des félicitations, et, entre autres visites, celle d'un de ses plus anciens amis, solide vieillard qui, lui, comptait seulement quatre-vingt-dix printemps.

Chevreul lui vantait les beautés de la sobriété. — Si je suis parvenu à vivre cent ans, je le dois à ce que je ne me suis jamais départi de mes habitudes rigoureuses : couché tôt, levé avec l'aurore, j'ai toujours mangé peu, bu de l'eau et je n'ai jamais fumé.

« Comme vous le voyez, cela m'a réussi. »

Alors, l'autre patriarche : — Je ne me porte pas trop mal non plus, mais au contraire de vous, j'ai toujours fait la grasse, matinée car je n'ai jamais pu me coucher avant minuit ; j'ai toujours goûté les plaisirs de la table et pratiqué le culte du bourgogne... Avec cela, grand fumeur de pipes.

Chevreul esquissa une moue malicieuse et répliqua : — Oui, mais... vous verrez qu'avec ce système-là, vous ne deviendrez jamais vieux.

LA BANQUEROUTE

Le médecin Colladon voyant le père Tronchin, qui était fort malade, prier Dieu plus dévotement qu'à l'ordinaire, lui dit :

— Monsieur, vous allez faire banqueroute, payez moi.

Publicité

D'un commissionnaire du boulevard St-Michel, cette annonce :
Cirage de bottes aristocratiques. Fait la dame et le bourgeois.

Petit avis découvert dans la salle d'attente de la gare d'Orléans (Loiret) :
Prière de cracher proprement.

INFORMATIONS

MM. Malvy et Lebrun à Lyon

MM. Malvy, ministre du commerce et de l'industrie, et Lebrun, ministre des colonies, ont été reçus dimanche matin, à la chambre de commerce de Lyon. Les ministres ont visité le musée de sculpture.

Un banquet a eu lieu à midi. M. Coignet, président de la chambre de commerce avait à sa droite M. Malvy et à sa gauche M. Lebrun.

On remarquait la présence de MM. Rault, préfet du Rhône ; Herriot, maire de Lyon ; le général Pouradier-Duteil, gouverneur militaire de Lyon ; Vermorel, Caze-neuve, sénateurs ; Gourde, Pays, députés du Rhône ; Cheysson, député des Bouches-du-Rhône, etc., etc.

Au champagne, M. Coignet dit la part qu'il entend prendre la chambre de Commerce de Lyon à la préparation de l'exposition internationale de Lyon.

Dans sa réponse M. Malvy, après avoir fait l'éloge de la chambre de commerce et félicité ses membres d'accepter avec patriotisme les sacrifices que les circonstances imposent au pays, a ajouté :

« Permettez-moi, messieurs, de vous rassurer. Le gouvernement n'a jamais eu la pensée de proposer aux Chambres un impôt de superposition au commerce et à l'industrie. Son but, par l'établissement d'un impôt sur le revenu, est de veiller à une meilleure répartition des charges publiques ; mais en proposant des impôts pour faire face aux nouvelles dépenses militaires, le gouvernement aura le constant souci de ne pas pénétrer le secret des affaires et de ne point porter atteinte à la force de votre crédit. »

Cette déclaration de M. Malvy a été très applaudie.

Le Bureau du Sénat

Les groupes républicains du Sénat et les bureaux des groupes se sont réunis, suivant l'usage, pour arrêter une liste commune des candidats aux élections du bureau qui auront lieu en janvier 1914. Il a été décidé à l'unanimité de présenter au suffrage du Sénat la liste suivante :

Président : M. Antonin Dubost ; vice-présidents : MM. Jean Dupuy, Maurice Faure, Savary, Touron ; secrétaires : MM. Astier, Lucien Cornet, Faisans, Charles Humbert, Le Court, Grandmaison, Mollard, Poisson, Emile Reymond ; comme questeurs : MM. Denoix, Théodore Girard, Gustave Rivet.

La Joconde au Palais Farnèse

Dimanche matin, à 9 h. 30, le secrétaire de l'ambassade de France s'est rendu à la villa Borghèse, où M. Corrado Ricci lui a remis la Joconde.

Le tableau a été transporté en automobile au Palais Farnèse. M. Leprieux, directeur du musée de Milan, est parti le soir à 6 heures pour Milan, avec le chef-d'œuvre de Léonard de Vinci.

La reine et le roi ont fait une visite exceptionnelle au Palais Farnèse, pour voir la Joconde installée de nouveau dans la salle des Carraches, avant son départ de Rome.

L'ambassadeur de France et Mme Barrère ont fait les honneurs de l'ambassade aux souverains qui étaient entourés, outre le personnel de l'ambassade, de MM. Corrado Ricci, Henri Marcel et Leprieux. La visite royale au Palais Farnèse, dont le caractère a été particulièrement bienveillant, a duré une vingtaine de minutes.

Le roi et la reine étaient accompagnés du général Brusati, du contre-amiral Capomazza, du commandant Guerrière, du duc Cito et du comte et de la comtesse Bruschi.

Les souverains ont pris un grand intérêt à l'examen du chef-d'œuvre de Léonard de Vinci.

Une éruption nous donne une terre de plus

Par un récent câblogramme de Nouméa, le ministre des colonies a reçu des renseignements sur les suites de l'éruption volcanique qui vient de se manifester dans la montagne de Dambrym, aux Nouvelles-Hébrides.

La pluie de cendres et la coulée de laves continue. Près du mouillage Deppoint, une terre nouvelle a surgi au centre de laquelle s'est formée une lagune communiquant avec la mer.

Les populations, menacées par le fléau, se sont enfuies et c'est ainsi qu'à Port-Sandwich on a recueilli 700 indigènes qui seront installés sur les terres de la Société des Nouvelles-Hébrides.

La Mission presbytérienne de Tesman a offert une hospitalité provisoire à 300 indigènes.

Enfin, d'autres habitants se sont réfugiés parmi les diverses tribus, si bien qu'on évalue l'exode total,

provoqué par la catastrophe, à 1.300 personnes environ. On ne signale aucun mort ou disparition d'Européens.

La mort de Ménélik

La « Stampa » de Turin a reçu de M. Giovanni Vandelto, son correspondant à Addis-Ababa, la lettre suivante :

« Je peux vous confirmer la mort de Ménélik. La nouvelle est actuellement tenue secrète à la population indigène de la capitale. Les grands feudataires de l'empire, gouverneurs de provinces, sont attendus à Addis-Ababa. On peut évaluer à un mois au moins le temps nécessaire pour l'arrivée de tous les grands chefs. Les plus éloignés sont le ras Tacleimanot, chef du Goggiam, et le ras Sebat, chef de la province d'Adigrat, aux confins de l'Erythrée. »

« Le ras Micaël, père du nouvel empereur, est parti de sa résidence de Bessié il y a cinq jours. Cette circonstance fait croire que la mort de Ménélik a eu lieu à cette date. »

« La dernière enceinte du « Ghebi » est impénétrable, mais dans la première et la seconde enceinte, la vie aux alentours de la cour se déroule comme habituellement. Les audiences des tribunaux, le marché, les réceptions de cour ont lieu comme si le négus n'était pas mort. Addis-Ababa est tranquille. Les seuls motifs qui peuvent faire craindre des troubles seraient dans l'attitude des grands chefs. Il se peut que, malgré leurs protestations passées de fidélité à Lidj Jeassu, quelques-uns d'entre eux se refusent à se rendre dans la capitale et à reconnaître le nouvel empereur. De toute façon, on calcule que le ras Micaël, qui représente avec ses 50.000 hommes, le principal soutien de Lidj Jeassu, et qui est l'exécuteur testamentaire de la volonté de Ménélik, pourra être à Addis-Ababa dans une dizaine de jours. Les troupes dont dispose Lidj Jeassu lui-même ne sont pas très nombreuses. »

« Si tout a lieu normalement, c'est-à-dire si les chefs même peu sûrs défèrent à l'invitation de se rendre dans la capitale, le couronnement de Lidj Jeassu se fera dans un mois ou deux. »

« Dans les règles diplomatiques éthiopiennes, il n'est pas d'usage de divulguer la mort d'un négus. Je crois donc que les ministres accrédités près du Ghebi recevront du gouvernement éthiopien la notification de l'avènement au trône de Lidj Jeassu, mais non celle de la mort de Ménélik. »

M. Lloyd George envie le sort d'un casseur de cailloux

M. Lloyd George vient de faire, dans un banquet à Griecieth (pays de Galles), un discours dont il est intéressant de citer les passages suivants :

« Certains gens, a-t-il dit, parlent avec envie du sort d'un ministre, comme si ce ministre passait sa vie à flâner au soleil. Je puis vous assurer qu'il n'y a pas beaucoup de flânerie, mais un certain nombre de fardeaux. »

« Savez-vous ce qu'est la vie d'un ministre ? Les commerçants ont leurs soucis et leurs anxiétés ; mais supposez qu'en plus de leurs ennuis ordinaires ils trouvent une foule constante de détracteurs à leur porte, criant à chaque client nouveau, à son entrée dans leurs magasins : « N'allez pas là surtout ! Vous serez volés et pillés sans scrupule, si vous faites des affaires avec ces gens-là (Rires) ; ce sont tous des voleurs, des coquins et des menteurs ». (Éclats de rires.) »

« Je suppose que la plupart d'entre vous préféreraient abandonner les affaires et aller casser des cailloux sur les routes. (Rires.) Voilà pourtant ce qu'est notre vie, la vie d'un ministre ! »

Aéroplane inachirable

On signale l'invention d'un aéroplane à stabilité automatique par le docteur Robiala, de Turin, qui va en donner ces jours-ci une démonstration publique. Son hydro-aéroplane est construit tout en métal. Il pèse environ une tonne et est, assure-t-on, absolument inachirable. Il peut atteindre une vitesse de 150 milles par heure. Au lieu d'être placés à côté du pilote, les

équilibrateurs sont fixés sur le corps de la machine.

Cet avion sera monté dans un premier vol par un aviateur italien bien connu.

Le tombeau des guerriers

Un agriculteur de Nant (Aveyron), M. André, chassait au pic d'Arbois lorsqu'un lapin poursuivi par les chiens disparut sous un rocher connu dans le pays sous le nom de « Roïdes fées ».

Le chasseur mit alors son furet à contribution, mais sans succès. Ni le lapin ni le furet ne reparurent.

M. André et son ouvrier agricole se mirent en devoir, dès le lendemain matin, de sonder à coups de pic le trou dans lequel le lapin et le furet avaient disparu.

Au bout de quelques instants de travail, ils parvinrent à enlever cinq ou six blocs de pierre mais quelle ne fut pas leur stupéfaction en constatant qu'ils avaient accès dans une vastesalle dont la voûte présentait de nombreuses stalactites et dans laquelle se trouvaient étendus pélemêle une trentaine de squelettes humains très bien conservés sous l'épaisse couche de calcaire qui les enveloppait.

On suppose qu'à une époque très reculée, quelques guerriers s'étaient réfugiés dans cette sorte de caverne y furent enfumés, puis murés.

Petites Nouvelles

Le train du Havre à Montvilliers venait de quitter la halte de Graville-Sainte-Honorine, quand le mécanicien, M. Louis Jouan, âgé de 40 ans, s'étant penché hors de la locomotive, fut décapité par un train de banlieue allant en sens inverse.

Le percepteur du canton Nice-Est, M. B..., ancien fonctionnaire colonial, a disparu. Dans une lettre adressée à la police, M. B... annonce que, las de souffrir d'une maladie incurable, il va se suicider.

En raison de la proximité de la période électorale, M. Raymond Poincaré n'ira dans la Somme qu'en juin prochain.

Une altercation s'est produite dans la rue, entre le maire de Péronne, M. le docteur Boulanger et son ancien adjoint, M. Gontran Gonnet. M. Gonnet a giflé à deux reprises le maire de Péronne et lui a porté un coup de pied. Le maire a déposé une plainte.

Un jeune homme de 16 ans, Philippe Durand, domestique à St-Romain-sous-Versigny, traversait à bicyclette la forêt de Martenet, lorsque deux individus surgirent brusquement d'un fourré et le jetèrent à bas de sa machine. Après l'avoir roué de coups, et laissé pour mort sur la route, ils le dévalisèrent et prirent la fuite.

Une avalanche est tombée dimanche sur Paris : La neige recouvre tout. En banlieue la circulation est très difficile.

Une délégation du comité central de la Fédération des Sociétés alsaciennes-lorraines, ayant à sa tête M. Sansboeuf, s'est rendue dimanche matin à dix heures, à Villers-Avray pour déposer sur le lit mortuaire de Léon Gambetta la palme du souvenir.

Un jeune soldat des Antilles, en traitement à l'hôpital militaire de Cette, est décédé, ce qui porte à quatre le chiffre des décès à Cette des recrues coloniales.

Le général Brissac qui vient de mourir à Paris, dans sa 97^e année, était depuis longtemps déjà à la fois le doyen de l'état-major général français, le doyen des polytechniciens et le doyen des officiers décorés de la Légion d'honneur. Par suite de la mort du général Brissac, le doyen des généraux français est aujourd'hui le général de division Grévy, qui est entré en septembre dernier dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

CAUSERIE

Notre production animale

Si nous continuons les comparaisons que nous permet de faire la statistique de l'office des renseignements agricoles — nous avons déjà vu que la production du blé augmente en France, malgré la diminution de la superficie cultivée, grâce à des rendements plus satisfaisants qu'autrefois — nous nous apercevons que la culture de l'avoine est en progression sensible. De 3.655.000 hectares en 1901 pour 37 millions de quintaux, elle passe à près de quatre millions d'hectares en 1911 pour plus de cinquante millions de quintaux. Là aussi, la production moyenne à l'hectare a une tendance marquée à augmenter : de 10 quintaux 56 pour la période 1891-1900, elle s'élève à douze quintaux pour la période 1901-1910. La modeste pomme de terre, aux multiples usages, occupait 1.545.000 hectares en 1901 et 1.560.000 hectares en 1911. Le rendement moyen à l'hectare, de moins de 82 quintaux pour la période 1891-1900, atteint presque 85 quintaux de 1901 à 1910. La production totale a été de près de 128 millions de quintaux en 1911. Les betteraves fourragères, la luzerne, les prés naturels et herbages sont également en progression. On pourrait par conséquent supposer que l'élevage du bétail est de plus en plus prospère chez nous. Si l'on s'en rapporte aux chiffres fournis par les services agricoles en ce qui concerne les existences des animaux de ferme, le troupeau bovin seul est assez nombreux et pour suffire aux besoins de la consommation et pour nous permettre une fructueuse exportation. De 13.700.000 têtes en 1891, il dépasse 15.000.000 têtes en 1900, 14.700.000 têtes en 1912 ; il atteindra certainement quinze millions avant peu. Le troupeau ovin, au contraire, diminue constamment. En 1892, il comptait près de 21.800.000 têtes ; en 1901, à peine 19.700.000 ; en 1905 17.840.000 ; en 1909, 17.360.000 ; en 1910, 17.110.000 ; en 1911, 16.425.000 ; en 1912, 16.465.000 ; de 1902 à 1912, la perte se traduit par plus de deux millions d'individus. C'est un véritable effondrement qui tient à des causes multiples dont j'ai déjà eu l'occasion de parler.

Les existences porcines subissent des variations extraordinaires : selon que la récolte des pommes de terre est bonne ou mauvaise, leur nombre s'accroît ou s'abaisse considérablement. Veut-on quelques exemples d'après les évaluations officielles ? En 1891, la population porcine est à peu près de 6.100.000 têtes, en 1892 elle dépasse 7.400.000 têtes, soit une augmentation de 1.300.000 têtes en un an ; elle s'abaisse en 1893, à 5.900.000, soit une perte de 1 million 500.000 têtes de 1892 à 1893. Pendant les dernières années, elle a été de : sept millions environ en 1906 et 1907 ; 7.200.000 en 1908 ; 7.300.000 en 1909 ; 6.900.000 en 1910 ; 6.700.000 en 1911 ; 6.900.000 en 1912.

Les ressources de notre élevage bovin — comme je l'ai indiqué récemment — sont assez grandes pour que nos exportations dépassent de beaucoup nos importations, surtout depuis quelques années. C'est ainsi qu'en 1910 nous avons exporté près de 155.000 bovins contre moins de 45.000 importations de l'épèce ; en 1911, 165.000 contre 25.000 ; en 1912, 115.000 contre 19.500. En face de cette statistique, qu'on mette celle de nos importations et de nos exportations ovines : en 1910, 40.000 moutons exportés contre 1.275.000 importés ; 1911, 45.400 et 970.600 ;

1912, 42.700 et 814.500. Encore nos principaux fournisseurs de moutons et brebis sont-ils l'Algérie et la Tunisie, qui nous envoient des quantités considérables d'ovins vivants. Mais nous demandons à la Hollande, au Danemark et à la Belgique les porcs que notre élevage ne donne pas : près de 220.000 en 1911, près de 400.000 en 1912.

Des progrès restent, en définitive, à réaliser si l'on veut que la France agricole se suffise à elle-même. Dans les « bonnes années » la production de blé peut parer aux besoins de la consommation. Mais nous restons nettement tributaires de l'étranger — sauf pour le troupeau bovin, qui augmente chez nous tandis qu'il diminue dans la plupart des pays d'Europe et aux Etats-Unis — pour la viande de boucherie, dont les prix sont cependant très rémunérateurs.

Les éleveurs français seraient, sans aucun doute, largement récompensés de leurs efforts s'ils renouvelaient ou s'ils augmentaient leurs troupeaux.

Adrien DARIAC.
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de l'An, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas vendredi prochain.

Calomnies et incurie

Le décret de clôture de la session parlementaire a été lu lundi soir à la Chambre et au Sénat. Nos honorables sont partis en vacances, dans leurs circonscriptions, après avoir voté le projet des douzièmes provisoires et du relèvement des soldes des officiers. Et la réaction, dans ses journaux, profitera de la clôture de la session pour crier au gâchis fiscal.

Prenant prétexte d'un discours de M. Ribot, elle affirme sans sourcilier que le Gouvernement laisse le désordre financier régner dans les administrations. M. Ribot a dit simplement : « L'administration, « la Chambre, n'ont pas manqué « de temps pour éclaircir la situation actuelle ; cet état de choses « n'a qu'un nom, c'est le désordre. « Est-ce qu'on peut admettre que « l'administration continue à dé- « penser sans autorisation com- « me elle le fait depuis plusieurs « mois ? »

On voit que ces paroles ne s'adressent pas à un cabinet qui n'a que 20 jours d'existence. Mais les réactionnaires ne se troublent pas pour si peu. On parle de situation financière pénible, de désordre, de gâchis ? C'est le gouvernement actuel qui est responsable.

Si elle n'apporte pas de preuve dans ses accusations, elle met beaucoup d'ardeur pour tâcher de mettre à mal le cabinet républicain.

Quoi qu'elle fasse, la réaction ne pourra pas accuser le gouvernement actuel du scandale qui est à cette heure, sur le point d'éclater.

On se souvient du noble élan du pays quand la souscription fut lancée pour la construction d'aéroplanes militaires. De nombreux officiers ne demandaient pas mieux que de se tuer pour faire accomplir un progrès de plus à l'aviation, mais il fallait au moins leur donner des aéroplanes.

Des millions furent recueillis, puis on n'entendit parler de rien.

Or, disent les journaux, on s'aperçoit que des aéroplanes,

commandés sur le budget de la guerre, ont été payés avec les fonds de la souscription nationale. Quatre-vingt-quinze appareils sont portés en dépenses : on ne les retrouve nulle part. On apprend aussi que la plus criminelle incurie n'a cessé de régner dans l'administration chargée de ce service. Et chaque jour le scandale grossit. Qui est responsable de cette situation ? Plusieurs ministères se sont succédés depuis cette souscription, et l'on peut dire même que certains eurent le concours absolu de la réaction.

Dans tous les cas, la réaction accusera-t-elle le cabinet Doumergue ? Ce serait plaisant. Mais devant quoi reculerait-elle pour combattre malgré tout, les républicains ? Seulement, ses attaques porteront à faux, car le pays saura bien discerner la vérité au milieu des amas de calomnies ressassées par les cléricaux.

L. B.

A la Préfecture

M. le Préfet du Lot ne recevra pas à l'occasion du nouvel an.

Réceptions supprimées

M. le Maire de Cahors ne recevra pas à l'occasion du jour de l'An.

Notariat supprimé

L'Office notarial de St-Cernin (Lot), dont le titulaire était M. Durand, est supprimé.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. J.-B. Lalle, est nommé commis des contributions indirectes à Cherbourg.

Commission des tramways

La commission des tramways se réunira le 3 janvier, dans une des salles de la Préfecture du Lot.

Enseignement primaire

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie, à dater du 24 décembre 1913 :

Mlle Duffau, normalienne, est nommée stagiaire primaire à Frégeac (Soucyrac).

Mlle Salgues, normalienne, est nommée à Bonneville (Cardaillac).

Mlle Couillat, stagiaire à Valroufié, est nommé stagiaire à Flotès.

M. Doumerc Elie, instituteur stagiaire à Saillac, est nommé à Casagnès.

M. Barrat, stagiaire adjoint à Briennon (Yonne), est nommé stagiaire à Comiac.

M. Pradelle, stagiaire à Ruayres est nommé stagiaire adjoint à Aynac.

Fête des sapeurs-pompiers de Cahors

Voici la lettre que le 23 décembre 1913 M. le Maire de Cahors vient d'adresser à M. le Commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la quittance, constatant le versement dans la caisse du bureau de bienfaisance, de la somme de 400 fr., pour part sur le produit de la fête du quatre décembre dernier.

Au nom de la population indigente, je suis heureux d'exprimer à la Cie des sapeurs-pompiers de Cahors les plus vifs remerciements pour cette généreuse offrande qui permettra d'adoucir bien des misères ; et au nom du conseil municipal et des administrateurs du bureau de bienfaisance je vous prie de transmettre les plus sincères félicitations à tous ceux qui ont contribué à la belle réussite de cette œuvre de solidarité.

Veillez agréer, Monsieur le Commandant, avec l'expression de ma profonde gratitude, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Cahors,
J.-H.-P. DARQUIER.

Electricité

A dater du premier janvier 1914, le prix de l'électricité pour l'éclairage sera de 0,065 l'hectowat.

Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

M. Fenaillé a bien voulu me demander récemment s'il nous serait agréable que les membres du Syndicat d'Initiative reçussent, par ses soins, un exemplaire d'une étude publiée sur Montal par M. André Michel, dans la revue « les Arts ». Je lui ai répondu que nous acceptions avec reconnaissance cette aimable proposition.

C'est ainsi que, dimanche, nos sociétaires ont reçu de la générosité de notre nouveau Président d'Honneur ce don de joyeux avènement qui constitue pour tous la plus intéressante et la plus artistique des étreintes.

Le Secrétaire Général,
Eug. GRANGIÉ.

Obsèques

Mardi matin ont été célébrées, à Cahors, les obsèques de Mme veuve Delbès, grand-mère de M. Gustave Périé, chef du secrétariat particulier de M. Malvy ministre du Commerce et des P. T. T.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre et a témoigné sa vive sympathie à la famille.

Nous adressons à M. Périé et à sa famille l'expression de nos sincères condoléances.

Les obsèques de Mme Contou, épouse de M. Contou, ex-huissier à la préfecture, ont été célébrées au milieu d'un grand concours de population.

A M. Contou, à son fils, adjoint technique des ponts et chaussées et à la famille nous adressons l'expression de nos sympathiques condoléances.

L. B.

Chez les P. T. T.

Les agents et sous-agents des postes, les ouvriers des lignes et les employés des contributions indirectes du Lot ont tenu dimanche à 2 heures de l'après-midi, dans une salle de la mairie, une importante réunion à l'issue de laquelle ils ont émis le vœu suivant :

« Les agents et sous-agents des postes, les ouvriers des lignes et les employés des contributions indirectes du Lot, réunis en une même assemblée, après avoir entendu les déclarations du camarade Sicard, délégué de l'A. G. des agents des postes,

« Considérant que la cherté croissante des vivres atteint toutes les classes de travailleurs et plus particulièrement celles dont la situation est modeste,

« Emettent le vœu que le Parlement veuille bien étendre à leurs corporations la mesure de bienveillance dont viennent de bénéficier les fonctionnaires de l'armée, en portant à une annuité le délai de réalisation du relèvement de leurs traitements et en l'inscrivant au budget de 1914. »

Les postiers ont en outre adopté l'ordre du jour suivant, relatif aux incidents qui ont provoqué la rupture des relations entre le personnel et l'administration :

« Le groupe Quercinois de l'A. G. des agents des postes,

« Estimant que les procédés employés par l'administration lors de l'élaboration du dernier tableau d'avancement, ouvrent une large porte à l'arbitraire et au favoritisme,

« Proteste vivement contre cette atteinte portée au droit et à la justice,

« Espère que M. le Ministre des Postes, reconnaissant le bien-fondé des revendications formulées, voudra bien revenir sur les décisions qui ont causé dans le personnel tout entier un si profond mécontentement,

« Et donne mandat au conseil d'administration de l'A. G. dont ils connaissent la sagesse et la fermeté de défendre énergiquement les intérêts dont il a la garde. »

Accident de chemin de fer

Nous avons relaté le terrible accident de chemin de fer survenu à M. Louis Bonnans, qui fut précipité sur la voie où il se fit de graves blessures, nécessitant l'amputation d'une jambe.

Bonnans qui avait été transporté à l'hospice de Cahors, est mort hier de ses blessures.

La neige

Mardi matin, à leur réveil, les Cadurciens ont eu la surprise de voir les toits des maisons recouverts de neige.

Les trottoirs des rues et les places publiques étaient également recouverts d'une couche blanche, mais dans les rues la neige fondait à mesure qu'elle tombait.

C'est lundi soir, vers 21 heures, que la neige a commencé à faire son apparition dans notre ville.

Soutiens de famille et allocations journalières

Tous les conseils cantonaux se sont aujourd'hui prononcés sur les demandes d'allocations journalières, à titre de soutiens indémêlables de familles.

Nous croyons savoir que beaucoup d'intéressés se sont pourvus contre les décisions de ces conseils qui n'ont pas cru devoir faire droit à leur demande, notamment dans l'arrondissement de Cahors.

L'identification des marchands forains

Il est expressément recommandé aux maires de tenir compte pour l'identification des marchands forains, la déclaration doit comprendre :

1. L'indication de la nationalité ;
2. Les nom et prénoms ;
3. Le domicile ou la résidence fixe ;
4. La date et le lieu de naissance ;
5. La profession.

A l'appui de leur déclaration, les intéressés doivent produire toutes pièces justificatives, de nature à établir leur identité. Ni la loi ni le décret n'ont déterminé la nature de ces pièces. Il suffit que les documents présentés établissent d'une manière certaine l'identité du déclarant. A titre d'exemple, on peut citer les livrets militaires, les passe-ports.

Les marchands ambulants doivent en outre justifier de leur domicile ou de leur résidence fixe par un certificat du commissaire de police, ou, à défaut de commissaire de police dans la localité où ils ont leur domicile ou de leur résidence, par un certificat du maire, établissant qu'ils exercent une profession, une industrie ou un commerce ambulants, et qu'ils reviennent périodiquement dans cette commune. Il s'agit, en effet, d'un domicile ou d'une résidence, réels et non d'une demeure fictive, choisie uniquement pour éluder les dispositions des articles 2, 3 et 4 de la loi du 16 juillet 1912, visant les industriels ou commerçants forains et les nomades. Il y aura lieu, en conséquence, d'appeler sur ce point l'attention particulière des commissaires de police et des maires.

Enfin, les marchands ambulants doivent produire un extrait du rôle des patentes les concernant, à moins

toutefois qu'ils n'exercent une profession, une industrie ou un commerce compris dans les exceptions prévues par la loi des patentes.

Consommation du gaz

D'une statistique relative à la consommation du gaz et d'une répartition proportionnelle des abonnés au gaz, suivant leur dépense en gaz par an, dans les villes, voici les renseignements suivants pour Cahors :

Population : 13.189 habitants.
Proportion des abonnés au gaz : Payant 40 fr. et au-dessous, 28,29 0/0.
Payant de 40 à 100 fr., 46,44 0/0.
Payant de 100 à 200 fr., 18,79 0/0.
Payant au-dessus de 200 fr., 5,47 0/0.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 décembre

CONTREBANDE

La nommé Céline Lérin passe dans les maisons et crie aux ménagères : « qual né bol ? » Elle vend des allumettes de contrebande.

Céline Lérin s'est fait pincer : coût 300 francs d'amende.

VAGABOND

Le nommé Jean-Marie Méas rencontra sur la route deux gendarmes : il les salua au passage et leur dit poliment tous ses droits à une arrestation immédiate.

Pas de papiers, en état de vagabondage permanent ; et puis le froid était trop vif.

Les gendarmes eurent pitié et l'emmenèrent au Château-du-Roi où le tribunal lui a accordé l'hospitalité pour un mois.

RIXE

Le 24 août 1912, le sieur Ferdinand Martin, tailleur d'habits, se battit avec son voisin.

Il fut poursuivi ; mais comme il négligea de se présenter devant le tribunal, il fut condamné à 2 mois de prison par contumace.

Martin revient lundi devant le tribunal pour faire opposition à ce jugement.

Le tribunal réduit la peine à 4 jours et accorde à Martin le bénéfice de la loi de sursis.

La plaque de contrôle des bicyclettes

Nous annonçons dernièrement la démarche faite par le président du Touring-Club et M. Pagis, représentant les Chambres Syndicales, près du directeur général des contributions indirectes, relativement à la place que doit occuper sur la bicyclette la plaque de contrôle.

Cette démarche a été couronnée de succès.

Dorénavant la plaque pourra être fixée soit à la place actuelle, soit sur le tube allant du pédalier au tube de direction et à l'endroit où il rejoint ce dernier.

Satisfaction est ainsi donnée aux fabricants et aux cyclistes.

Arrondissement de Cahors

Laburgade

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire, dimanche dernier 28 courant, à 8 heures du matin, sous la présidence de M. Calvet adjoint, afin de statuer sur une demande de soutien de famille, présentée par Lufau Julien, dont le fils est actuellement soldat au 7^e de ligne.

A l'unanimité, avis favorable a été donné.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XL

Trois lettres

Elle déchira l'enveloppe et lut tout bas, et avec un violent battement de cœur, ces quelques lignes :

« Ma chère Diane,
« Viens tout de suite dans ma chambre où je t'attends. Il n'y a pas une minute à perdre... »

« Gontran. »

— Je reviendrai dans quelques instants, dit madame Herbert en se levant et en sortant du salon.

Tourmentée par une instinctive inquiétude, sachant bien d'ailleurs que la présence du vicomte ne pouvait annoncer qu'un malheur ou qu'une infamie, Diane franchit rapidement les marches de l'escalier qui conduisait au premier étage.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Yvra.

La porte de l'appartement de Gontran était ouverte.

Diane entra et se trouva en présence de son frère qu'elle n'avait pas vu depuis le jour de la visite officielle du procureur du roi au château.

Gontran se promenait de long en large à grands pas, et son visage exprimait une agitation sans bornes, une profonde angoisse.

Nous ne saurions affirmer d'ailleurs que cette agouisse et cette agitation fussent réelles.

En voyant entrer sa sœur il s'arrêta et lui tendit la main qu'elle ne jugea point convenable de prendre.

Le vicomte haussa les épaules.
— A ton aise ! dit-il.

Et il alla fermer la porte. Revenant ensuite auprès de Diane, il lui présenta un siège qu'elle refusa, comme déjà elle avait refusé de serrer la main étendue vers elle.

— A ton aise !... fit Gontran pour la seconde fois.

— Voyons... demanda Diane, que me veux-tu encore ?

— Encore !! répéta le vicomte, sais-tu que le mot est dur !... il me semble cependant que, depuis bien des jours, je ne vous ai point importunés de ma présence ni les uns ni les autres.

— Enfin, aujourd'hui, tu n'es pas revenu sans motifs, je pense ?

— Et tu as raison de le penser... — Tu attends de moi quelque chose ?

— Oui.
— Eh bien ! parle, mon frère, et Dieu veuille que je puisse sans crime et sans honneur faire ce que tu vas me demander...

— Tu n'as pas oublié, ma sœur, que je vis sous le coup de la plus terrible de toutes les menaces... Que mon honneur et ma liberté sont à la merci d'un homme qui peut me perdre d'un mot, qui peut m'écraser d'un geste !...

— Le misérable que tu nommes le baron de Polart...
— Lui-même.

— Mais il me semble qu'il doit être content de toi, cet homme... il me semble que tu n'as reculé devant aucune infamie pour faire, vis-à-vis de lui, un acte d'obéissance et de bon vouloir... N'est-il pas encore satisfait ?

— Non.
— Peut-être trouve-t-il que l'interdiction de notre père tarde bien ?... — Telle est en effet sa pensée... — Mais enfin que veut-il de toi ? — Il veut être payé sans retard... Il exige que je m'acquiesce à l'insultant... — Il sait bien que tu ne le peux pas... — Il croit au contraire que rien ne m'est plus facile... — Mais, comment ?... — Je vais te le dire.

LXI

Gontran, Diane, Raoul

— Oui, je vais te le dire, reprit Gontran, mais d'abord, ma sœur, il faut que je te répète de ne point oublier notre position réciproque... Souviens-toi que je sais ton secret, souviens-toi que je peux te perdre, et que je n'hésiterai point à la faire si ta perte est nécessaire pour mon salut... — Crois-tu donc qu'on puisse oublier des choses semblables à celles-là, quand c'est un frère qui vous les a dites ? répliqua madame Herbert avec un calme plein de hauteur. Va, je te connais bien, Gontran, et je n'ai pas besoin de tes menaces pour être certaine que tu ne reculeras devant aucune infamie !...

Le vicomte haussa les épaules.
— J'accepte tes injures avec patience et dédain, fit-il ensuite, de même que, si tu m'y forces, j'écouterai tes supplications avec indifférence... — Cela eût été inutile... je sais depuis longtemps que tu n'as pas de cœur... Mais tout ceci est odieux et sans but... va droit au fait... Que veux-tu de moi ?... par quelle complexité nouvelle penses-tu venir en aide et te dérober cette fois encore aux résultats immédiats des menaces de ton digne ami ?... — Ce n'est plus de l'argent que le baron de Polart me demande... — Qu'est-ce donc ?

— C'est la main de Blanche... Après avoir formulé cette courte réponse, Gontran se recula instinctivement, croyant voir l'expression du désespoir et de la fureur se peindre sur le visage de Diane.

Il fut trompé dans son attente. Un rire nerveux, éclatant, inextinguible, s'échappa des lèvres de madame Herbert.

Lorsque l'accès de ce rire étrange fut calmé, Diane s'écria, d'un ton dans lequel il y avait plus de dérision que de colère : — En vérité, mon frère, il faut que tu sois fou, toi qui accuses les autres de folie !... Comment, tu sais que Blanche est ma fille, et tu viens me demander de la livrer à ce misérable !... à ce chevalier d'industrie !... à cet escroc de la plus basse espèce !... Allons, Gontran, c'est une hideuse plaisanterie que tu viens de faire, mais ce n'est qu'une plaisanterie !...

— Je suis heureux de voir que tu envisages la chose sous son aspect le moins sombre... tu en accepteras plus facilement la réalisation... — Tu continues la raillerie ?... — Ma chère Diane, le mariage dont je viens de te parler est indispensable, et il se fera... — Crois-tu cela, mon frère ?... — Je fais plus le croire, j'en suis sûr... — En vérité ?...

— J'ai engagé ma parole à M. de Polart... — La parole du vicomte Gontran de Presles ! la parole d'un homme d'honneur, n'est-ce pas ? — Mon honneur vaut le tien, ma sœur, puisqu'il s'agit ici d'un enfant dont tu es la mère, et pour qui, cependant, ton mari n'est qu'un étranger... — C'est bien, Gontran !... c'est digne de toi !... insulter une femme !... insulter ta sœur !... continue !... — Tu m'attaques, je me défends ! — Peu m'importe d'ailleurs, car tes injures ne montent pas à la hauteur de mon mépris... Mais tu l'as dit, mon frère, cette enfant est ma fille, et c'est à moi seule qu'il appartient de disposer d'elle... — Et cela serait ainsi, en effet, si tu n'étais placée dans ma dépendance absolue... mais cette dépendance existe, et, quoi que j'ordonne, il faut obéir !... — Tu te trompes ! je me révolterai !... — Tu n'oseras pas !... — Allons donc !... Décidément, Gontran, tu me crois bien lâche et bien vile parce que je t'ai cédé une première fois ! Que peux-tu contre moi, mon frère ?... — Je peux te déshonorer, aux yeux de ton mari et aux yeux du monde !

(A suivre).

Limogne

Adjudication. — L'adjudication des droits de place de la ville de Limogne du 21 décembre 1913 pour une durée de quatre années, sur la mise à prix de 1.500 francs par an, n'ayant pas donné de résultats.

Il sera procédé par M. le Maire de Limogne, assisté de deux conseillers municipaux, en présence de M. le Receveur municipal, le dimanche, 4 janvier 1914, à deux heures du soir à la mairie, dans la salle de la justice de paix, à une nouvelle et dernière adjudication de ces droits de place au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux, pour une même durée de quatre années, sur la mise à prix de 1.200 francs par an avec enchère au moins de 20 francs.

Le cahier des charges est déposé à la mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours.

Luzech

La foire. — Notre foire de vendredi dernier fut la plus importante de l'année. Les marchés, très bien approvisionnés, présentèrent une grande animation et beaucoup de transactions s'opèrent. Voici les principaux cours :

Foirail. — Bœufs de travail, 1^{re} qualité, de 1.000 à 1.200 fr.; 2^e qualité, de 800 à 1.000 fr.; 3^e qualité, de 600 à 700 fr. la paire; bœufs gras, de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

Moutons. — Beaucoup d'affaires traitées. Plus de 1.200 bêtes amenées et vendues. Les moutons d'élevage, en hausse légère : les moutons gras ont été enlevés aux prix de 0,80 à 1 fr., et les agneaux de 1 à 1 fr. 10 le kilo.

Halle. — Blé, de 21 à 21 fr. 50; avoine, de 10 à 10 fr. 50; pommes de terre, de 5 à 6 fr. Phecolitire.

Volailles et gibier. — Poulets, de 0,80 à 1 fr.; poules, 0 fr. 80; dindes, de 0,55 à 0 fr. 60 le demi-kilo; œufs, 1 fr. 30 la douzaine; lièvres, de 5 à 6 fr.; lapins, de 1,25 à 1 fr. 50; perdreaux, de 2,25 à 2 fr. 50; grives, de 0,50 à 0 fr. 60; bécasses, 2 fr. 50, le tout la pièce.

Oies grasses, de 1,15 à 1 fr. 25; foies gras, de 3 à 3 fr. 50; truffes, de 3 à 4 fr., le tout le demi-kilo.

Albas

La neige. — Pour la première fois la neige a fait son apparition.

Hier matin, vers 10 heures, elle tombait en flocons abondants. Quoique la température se soit abaissée, elle ne laissa aucune trace car le sol se trouvait détrempé.

Lacapelle-Cabanac

Mutuelle-bétail. — L'assemblée générale de la Société de la Mutuelle-bétail de Lacapelle-Cabanac a été tenue dimanche, 28 décembre, sous la présidence de M. Loussert, président.

On procède tout d'abord à l'élection du bureau : MM. Loussert, président, docteur Delvit, vice-président; Urbain Rives, secrétaire-trésorier, ont été élus à l'unanimité.

M. le président donne connaissance à l'assemblée des comptes de gestion pour l'année 1913; ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée apporte ensuite quelques modifications à ses statuts.

Arrondissement de Figear

Figear

Tribunal correctionnel. — Audience du 27 décembre : Le tribunal confirme le mandat de dépôt décerné contre Alexandre Sanier, 41 ans, né à Chateaubriand (Loire-Inférieure), mis en état d'arrestation pour vagabondage.

Le tribunal prononce outre deux condamnations à 50 fr. d'amende pour délits de chasse en temps prohibé et avec des engins prohibés.

Marcilhac

Promotion. — Par décision ministérielle du 24 décembre, notre excellent ami Charles Mignat, sergent-armurier au 1^{er} régiment étrangers (Tonkin), vient d'être promu au grade d'adjudant-maitre armurier de 2^e classe et classé au 46^e régiment d'artillerie (Camp de Châlons).

Tous ses nombreux amis se réjouiront de l'avancement si rapide du nouveau maître armurier et dont les états de service sont particulièrement brillants à l'âge de 26 ans.

Déjà deux de ses frères sont également maîtres armuriers.

A notre sympathique ami et compatriote ainsi qu'à sa famille nous adressons nos plus chaleureuses félicitations.

Accident. — Mercredi dernier, M. Benoit Falguières était occupé à dépecer la tête d'un porc, lorsque le manche de la hache s'étant brisé, celle-ci lui fit à la main droite une profonde entaille, sectionnant presque les doigts.

Espérons que l'accident n'aura pas de suites graves, car le blessé est père d'une nombreuse famille en bas-âge dont il est le seul soutien.

Tourisme. — Au nom du comité lo-

cal marcilhacois du Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy et en notre nom personnel, nous sommes heureux d'adresser au Bureau de cette association de tourisme, les plus vifs remerciements pour l'envoi gracieux qui a été fait à chacun de ses membres de l'album magnifiquement illustré « Le Château de Montal ».

Ce monument du Quercy, véritable joyau de la Renaissance, restauré par M. Fenaille, reçut le 13 septembre dernier, la visite de M. Poincaré, Président de la République, qui y fut l'hôte du Syndicat d'Initiative.

Corn

Ponts et Chaussées. — Le service des Ponts et Chaussées soucieux de la sécurité publique, s'occupe en ce moment de faire tomber les parties les plus dangereuses de la falaise calcaire qui domine la route à l'entrée du bourg de Corn, côté de Figear. Au début, les blocs qui se détachaient causaient de sérieux dégâts aux propriétés voisines.

Grâce aux précautions prises, les dégâts sont maintenant insignifiants. Les débris seront utilisés pour l'empierrage de la route et pour la consolidation des piles du pont.

Caisse des écoles. — Sur la proposition de M. le Préfet du Lot, le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la caisse des écoles de notre commune une subvention de 20 fr.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Sous-préfecture. — M. le sous-préfet ne recevra pas à l'occasion du premier de l'an.

Marché aux noix. — La marchandise se fait rare. Le sac de 90 litres valait 32 à 41 fr.

Cerneaux extras pour la caisse, 280 fr. les 100 kilos.

Anglars-Nozac

Foire primée. — A la foire qui se tiendra dans la commune le 2 janvier 1914, il y sera distribué les primes ci-après, qui seront données à l'acheteur et au vendeur : par paire de bœufs vendue 900 fr. au moins, 5 fr.; d'attelage, par paire vendue de 900 à 900 fr., 3 fr.; bœufs ou bouvillons par paire vendue 600 fr., et au-dessous, 2 fr.; truffes vendues par kilo, une prime de 20 centimes; foies gras vendus par kilo, une prime de 15 centimes; oies grasses vendues par tête, une prime de 50 centimes; poulets vendus par paire, une prime de 15 centimes.

Gramat

Réponse à une adresse. — En réponse à une adresse de félicitations envoyée par la majorité radicale du conseil municipal de Gramat à M. J.-L. Malvy, député de Gourdon, à l'occasion de son entrée dans le ministère nettement républicain de M. Doumergue, M. Souladie, maire, a reçu du sympathique ministre du commerce la réponse suivante :

« M. Louis-Jean Malvy, député du Lot, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes exprime à M. Souladie et aux conseillers municipaux de la majorité radicale ses bien sincères remerciements et leur renouvelle l'assurance de tout son dévouement. »

Couzou

Réponse à une adresse. — On nous écrit :

Le Comité radical socialiste de Couzou, ayant fait parvenir une adresse de félicitations à M. Malvy, le très distingué député du Lot, a répondu à son président la lettre suivante :

« Mon cher président,

« Je vous remercie vivement des félicitations que vous avez bien voulu m'adresser en votre nom personnel et au nom du Comité radical socialiste de Couzou. Je vous prie d'être mon interprète auprès des membres du Comité et de les assurer de mon entier dévouement.

« Recevez, mon cher monsieur Bazalgues, l'expression de mes sentiments dévoués.

« Signé : MALVY. »

Salviac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Salviac,

Considérant que tout nouveau retard dans l'instruction à laquelle est soumis le dossier des tramways, causerait une légitime déception dans les régions intéressées;

Regrettant que les longueurs de cette instruction ne justifient que trop les plaisanteries traditionnelles à la veille des élections.

Emet le vœu que le Conseil général se réunisse au plus tôt pour tenir la session extraordinaire décidée par lui-même en Septembre, et statue sur les observations du Conseil général des Ponts et Chaussées, en vue de hâter la déclaration d'utilité publique du réseau de tramways.

Chronique agricole

Le régime du blé

Dans sa séance de novembre, la Société des agriculteurs du Nord a émis les vœux suivants :

1^o Que le gouvernement maintienne dans son intégralité le droit de 7 fr. sur les blés et n'hésite pas à le déclarer, de façon à rassurer et à encourager la culture nationale ;

2^o Qu'il réglemente de la façon la plus sévère les marchés à terme relatifs au blé, de façon à brider la spéculation qui tend à faire le producteur et le consommateur vassaux de la finance cosmopolite ;

3^o Qu'il titre temporaire et à brève échéance, il ramène à quatre mois le maximum du délai de livraison en matière de marchés à terme du blé, de façon à prouver sa ferme volonté de combattre effectivement la spéculation et de soutenir moralement la petite et moyenne meunerie, intermédiaires nécessaires entre le producteur et le consommateur.

La Chambre des députés avait fixé au 21 novembre la discussion de l'interpellation de M. Ringuier, sur le régime douanier du blé. Cette discussion a été renvoyée au commencement du mois de décembre.

Plantation des greffés-soudés

La méthode de reconstitution par les greffés-soudés présente de tels avantages qu'elle se généralise de plus en plus. C'est le seul procédé qui donne du premier coup un vignoble homogène. La plantation de greffés faites par les mains expérimentées donne d'excellents résultats; il faut, en effet observer les soins spéciaux qu'elle réclame pour assurer la reprise à peu près complète des greffes et leur bon développement. Il faut avant tout, éviter la dessiccation des greffes avant et après la plantation.

Dans le Midi de la France, dans les pays ayant à peu près le même climat et en Algérie, la longueur des greffes est de 30 à 35 centimètres greffons compris.

Avant leur mise en terre, on procède à l'habillage des racines que l'on coupe à 8 ou 10 centimètres. Il peut arriver que les yeux supérieurs du sujet aient émis des racines, celles-ci sont supprimées au ras du porte-greffe. Quant à la pousse de l'année, M. Bonnet conseille de la conserver toute entière, surtout si la plantation est faite en automne. Il arrive quelquefois que la greffe a plusieurs pousses; on coupe alors les moins vigoureuses pour ne laisser que celles possédant la meilleure direction et le plus grand développement.

Mais on obtient généralement, dès la première année, une plus grande végétation en coupant la pousse à 5 ou 6 centimètres de son origine.

La mise en terre se pratique de la façon suivante : les greffes sont placées dans un récipient (seau à vendange le plus souvent) contenant un peu d'eau pour conserver aux racines et à la greffe toute leur fraîcheur. Les greffes doivent être mises en place une à une ; en aucun cas elles ne doivent être réparties à l'avance sur le terrain où elles risqueraient de s'altérer.

La plantation au trou est celle que l'on conseille de préférence. Au fond du trou on projette un peu de terre meuble sur laquelle on étale les racines, en veillant à ce que la tige soit exactement à sa place dans l'alignement des rangées et de façon à ce que la soudure se trouve placée, après le tassement prévu dont il faut tenir compte, à 2 ou 3 centimètres au-dessus du niveau du sol. De la terre meuble est déposée sur les racines environ, puis tassée fortement à l'aide du pied, de façon à assujettir la greffe. Les racines étant en contact intime avec les particules de terre environnante.

Les trous de plantation sont ensuite complètement comblés avec la terre meuble. On élève, sans tasser, autour de la tige et de la pousse de l'année, une butte assez haute pour que la soudure se trouve recouverte d'une épaisseur de terre d'environ 12 centimètres.

Si on a taillé la pousse, la section faite doit se trouver recouverte de 3 ou 4 centimètres de terre environ. Dans la mise en terre avec pousse entière on ne sectionne celle-ci qu'au printemps. Dans ce cas on est obligé de défaire la butte pour la reconstituer après l'opération.

Le sulfatage des graines potagères

M. Henriot a publié dernièrement, dans la *Nature*, les résultats des expériences qu'il a entreprises sur le sulfatage des graines potagères. Les graines, trempées pendant vingt minutes, dit-il, dans une dissolution de sulfate de fer à 10/0 (10 grammes de sulfate par litre d'eau), ont germé plus rapidement, plus régulièrement, et ont donné naissance à des plantes plus vigoureuses que celles provenant des graines non sulfatées, semées dans les mêmes conditions. De plus, les plantes sulfatées étaient intactes, alors que les autres portaient des traces d'attaque par les insectes.

Pour les pois, la différence de rendement a été de 100 grammes par mètre carré, soit 100/0. Sur les navets, l'expérience n'a pas été moins concluante, alors que les plantes non sulfatées étaient dévorées par les altises.

M. E. Henriot recommande de sulfater les graines de choux, navets, radis, salades, pois, haricots, etc., en prétendant que la levée sera toujours plus rapide et le rendement plus considérable.

Bibliographie

Rien ne compte, rien ne pèse, à cette heure, devant les joies du réveil et du renouvellement de l'année. Il est donc tout naturel que nous retrouvions, dans *Les Annales*, la pittoresque ou poétique évocation des souvenirs d'enfance, des tableaux de famille, des modes et usages se rapportant à cette actualité, dont personne ne se désintéresse, et que des écrivains tels que Pierre Loti, Jean Richepin, Henri de Régnier, Jacques Normand, Georges Trouillot, etc., y ont brillamment traité. Nous avons, en outre, remarqué, dans ce même numéro : un article aussi ému qu'éloquent, d'Adolphe Brissot, sur la mort de Jules Claretie, une belle et judicieuse chronique d'Edouard Herriot, sur la situation de l'ouvrier moderne; une fine et pénétrante critique d'Auguste Dorchain, sur l'œuvre poétique de la comtesse de Noailles; de piquantes lettres d'artistes (F. Cormon, le Gout-Gérard, Lévy-Dhumer, Poilpot, Carrier-Belleuse, A. Vollon, etc.) sur la « Joconde » ; un spirituel « Croquis de Palais » de Pierre Ginisty ; sans parler de séries en cours et de rubriques habituelles de l'excellente revue signée : Marcel Prévost, Paul Acker, Maurice Verne, docteur Calot, Salagnac, Jean de Tails, Bonhomme Chrysale, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

La Vie Heureuse

du 20 décembre 1913.

Offrir aux femmes le spectacle infini de la vie féminine vivante, faire passer sous leurs yeux, par le texte et par l'image, tout ce qui, dans tous les ordres d'idées, peut et doit les intéresser, tel est le but de la *Vie Heureuse*, le grand journal de la femme moderne. Qu'il s'agisse du prochain spectacle dont on parle, de la dernière coquetterie de la mode, de l'exposition d'art où l'on se presse, du sport de la saison, de l'embellissement du « home », du livre récemment couronné, etc., la *Vie Heureuse*, par un choix attentif des sujets, la documentation parfaite de ses articles, l'excellence de ses illustrations est le résumé substantiel, charmant de la quinzaine. Et son supplément littéraire de 8 pages, où se rencontrent les plus éminentes signatures, achève de faire de cette revue la plus complète, la plus vivante et la plus variée qui soit.

Il n'est que de parcourir le sommaire de son récent numéro du 20 décembre pour s'en rendre compte de la plus exacte façon.

Le Tango se révèle à M. et Mme Jean Richepin. Les deux vives, par Collette Yver. Le mariage de Miss Woodrow Wilson. Le prix « Vie Heureuse », par Jean Doris. Isadora Duncan recueille au pays d'Homère les orphelins Grecs. Me coffrait-je comme Mme X... ou comme M^{lle} Y... ? Les souveraines nouvelles. Le séducteur (suite), par Gérard d'Houville. MM. les chiens de course chez eux. Aimez-vous l'ambre ? On en a mis partout. Faisons des sports d'hiver ! par Suzanne Moine. Les jeux de la neige et du hasard. Les tables changent de toilettes à chaque saison. Des chefs-d'œuvre qui dansent. Ma Marraine, par Jane Catulle Mendès. Pendant l'hiver, par Henri Bidou. Soirs d'hiver, par la baronne Fauqueux. Le petit déjeuner du matin, par Pierre de Trévières. Les portraits de femmes au Musée André. A la découverte.

Le numéro : 50 centimes.

Agenda de la Viticulture

Paris, 35 Boulevard Saint-Michel. — France : Fr. 1,10 franco. — Etranger : 1,25 franco.

Cette publication qui est destinée spécialement aux viticulteurs et aux négociants en vins, contient tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour la culture de la vigne, la défense contre les maladies cryptogamiques et contre les insectes nuisibles, ainsi que des conseils pratiques pour la vinification, la conservation et l'amélioration des vins et un résumé de législation vinicole.

Cette publication est éditée avec luxe, sur joli papier, avec dorure sur tranches, avec un titre gravé sur sa jolie couverture cartonnée, avec brochure renforcée. De nombreuses primes données gratuitement aux acheteurs permettent à ceux-ci de rentrer très largement dans les frais d'achat de cette publication qui nous semble appelée à rendre pratiquement de grands services à tous ses lecteurs.

Destruction des insectes nuisibles

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles.

Ecrire à Monsieur F. Guitel, Professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

Onésime RECLUS

Atlas de la plus grande France

160 planches in-4^e en couleurs, 160 pages de texte en 20 livraisons. — Paris. — Attinger Frères, éditeurs, 2, rue Antoine-Dubois.

Mise en vente de la neuvième livraison

La Librairie Attinger frères vient de publier le 9^e fascicule de l'Atlas de la Plus Grande France, l'ouvrage capital du maître géographe Onésime Reclus. Ce fascicule contient une carte consacrée au commerce et à l'industrie dans la région de la Basse-Loire, deux cartes économiques consacrées à la région de l'Ouest et une carte physique par laquelle débute l'étude des régions du Centre. A ces cartes régionales s'ajoutent celles de quatre départements : Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine.

On n'en saurait trop louer la science approfondie, le souci d'actualité et l'habileté d'exécution. Rappelons qu'au verso de chacune des cartes un texte explicatif, rehaussé de cartons en noir, schémas, diagrammes et dessins variés, augmente par ses renseignements condensés la haute valeur de la cartographie.

La Revue Judiciaire

Réformes. Droit pratique. Comptes rendus

SOMMAIRE DU N^o 25 DÉCEMBRE 1913.

La réforme du Jury, une enquête (suite), par Henry Millié, appréciations de M. le conseiller Brégeault, le conseiller Thomas, le conseiller Tournade, M^e Edmond Picard, le docteur Doyen, M^e Edgard Demange. — La salle des Pas-Perdus (Ballad) ; à M^e Auclair (Sonnet). M^e Gros-René. — Casier sanitaire matrimonial, Pierre Avigdor. — Un plébiscite en Epire, Alphonse Jouet. — Les bourses de commerce, Oscar Bloch. — L'assistance aux familles nombreuses, P. de Bellegarde. — Revue pratique de jurisprudence commerciale et industrielle : brevets d'invention ; marques de fabrique ; concurrence déloyale ; dessins et modèles ; propriété artistique, Fernand Jacq. — La loi du 22 novembre 1913 sur les sociétés par actions, André Macaigne. — Questions pratiques : Pour les amateurs d'escargots : les sonneries de cloches ; timbre et enregistrement des certificats de travail, X... — La criminalité des servantes (suite). — Rapport présenté au VII^e congrès d'anthropologie criminelle, par Raymond de Ryckere. — Paris, 6, Square de Messine. 6 — Le Numéro : 1 franc.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2143^e livraison (27 Décembre 1913).

M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. — Les animaux-plantes, par Marie Deniker. — Les décorations féminines, par M. Bouche de Grandval. — Tante Clau de, par Julie Borius. — L'Hirondelle blanche. Voyage à travers le temps et l'espace, par Gabriel Renaudot.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 27 décembre.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, L'Église et l'Etat (deuxième article), Jean Aicard, de l'Académie française, Un Feu de Noël. (Le Centenaire de 1814). Henry Cochin, V. Lamartine à 25 ans. André Champeix, VI. Les débuts de Stendhal. Anatole Le Braz, La Bûche qui parle. Paul Acker, Les Demoiselles Bertram (VI) (fin). Ferdinand Bac, Souvenirs d'exil (II).

Memento bibliographique. L'Actualité : Revues françaises. Revue économique et financière. La Vie mondiale. La Vie familiale. Courrier théâtral. La Vie agricole. Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Le Centenaire de 1814 : Mme de Lamartine de Trat, née Alix des Roys, mère d'Alphonse de Lamartine. Lamartine à dix-huit ans, à sa sortie du collège de Belley. Vue générale actuelle de Saint-Point, près de La Clayette (Saône-et-Loire), ancienne résidence favorite de Lamartine. Le château de Saint-Point, propriété de M. de Montherot, petit-neveu de Lamartine. Milly, propriété de Lamartine. Le château de Péronne. Lamartine. Monument commémoratif récemment inauguré à Bergues (Nord). Lamartine fut député de Bergues. Beauvais vers 1814. Portrait de Stendhal jeune. La Maison natale de Stendhal, 14, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Grenoble. Fac-similé d'une page de manuscrit de la « Vie d'Henri Brulard ». L'impératrice d'Autriche en 1866, au moment de la bataille de Sadowa. Le logis du veilleur de nuit dans la vieille Allemagne.

Les Morts : S. E. le cardinal Rampolla, qui vient de mourir subitement à Rome.

Actualités : Le centenaire de Parmentier (deux gravures). La nouvelle mission allemande à Constantinople.

Les Conférences : Ernest Renan, d'après un dessin de M. Pierre Lasserre, qui doit commencer à la *Revue hebdomadaire*, le 9 janvier, son cours littéraire sur « Ernest Renan ».

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Madame,
Mademoiselle.
Le plus complet, le plus répandu
Le plus intéressant des journaux féminins :
Le PETIT ÉCHO de la MODE
Ne coûte plus... rien!

chaque numéro, vendu 10 centimes partout, étant
REMBOURSABLE
PAR UN BON DE DIX CENTIMES
Accepté pour 50/0 de la valeur des objets
designés dans le journal
Le numéro 2 en vente cette semaine contient :
2 PATRONS DÉCOUPÉS INÉDITS DONT 1 CORSAGE DE BAL
Le commencement d'un roman inédit
écrit spécialement pour ses lectrices :
UNE DESTINÉE, par Marguerite REGNAUD
Exceptionnellement ce n^o contient 2 livraisons
représentant environ 50 pages d'un roman ordinaire
450.000 EXEMPLAIRES
par semaine

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte passé devant M^e LESCALE, notaire à Cahors, le 20 décembre 1913, la Société en nom collectif « ASTRUC & CLÉMENT », établie à Cahors, rue Nationale n^o 37, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de peinture en bâtiments, a été déclarée dissoute à compter du dit jour 20 décembre.

M. ASTRUC reste seul chargé du recouvrement des créances et du paiement du passif.

Election de domicile est faite en l'étude du dit M^e LESCALE.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

A vendre MOULIN DE BOULÉZAC

Avec ses dépendances

Situé au PONT-DE-RHODES, commune de Frayssinet-le-Gourdonnais.

S'adresser au bureau du journal.

COT

Commissionnaire, Toulouse-Cahors

fait toutes commissions et commandes.

Bureau CAFÉ ALSACE

BULLETIN FINANCIER

Paris le 29 décembre 1913.

Marché sans tendance bien nette et sans affaires.

Notre 3/0 s'inscrit à 85,10.

L'Extérieure espagnole cote 91,30, l'Italien 98,92, le Portugais 64, le Turc 86,30 et le Serbe 83,85. Les fonds russes terminent : le 3/0 1891 à 75,75, le 1896 à 73, le 4 1/2 1909 à 101,15 et le Consolidé à 92,15.

Nos établissements de crédit sont inchangés. La Banque de Paris fait 1665, le Comptoir d'Escompte 1051, le Crédit foncier 876, le Crédit Lyonnais 1677 et

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Chemins de fer d'Orléans et du Midi et C^o de Navigation Mixte.

La Traversée la plus courte et la plus agréable de France en Algérie.

Relations Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres, Oran, Alger.

La Compagnie de Navigation Mixte vient de mettre en service entre Port-Vendres et Oran un nouveau paquebot rapide le « Théodore-Mante », qui permet d'effectuer la traversée en 28 heures seulement.

D'autre part les voyageurs de ce paquebot, ainsi que ceux de « La Marsa » qui assure le service entre Port-Vendres et Alger en 22 heures environ, trouveront maintenant à Port-Vendres, le jour de leur arrivée, la correspondance avec le train « Barcelone-Express » (voitures directes de luxe et des trois classes).

quittant Port-Vendres à 18 h. 46 pour arriver à Paris-Quai à 10 h. 41.

La correspondance avec ce même train existait déjà dans le sens aller (départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h., arrivée à Port-Vendres à 11 h. 15).

Rappelons que le service entre Port-Vendres et l'Algérie est assuré comme suit :

ALLER. — Départ de Port-Vendres : pour Alger, le dimanche à 13 h. 30; pour Oran, le vendredi à 13 h. 30;

RETOUR. — Départ d'Alger, le mercredi à 12 h.; d'Oran, le lundi à 12 heures.

Billets directs simples et d'aller et retour au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Enregistrement direct des bagages.

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans

délivra à titre d'essai, du 1^{er} novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, litho-

graphies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Représentants sont demandés pour vendre en campagne « Météorifuge et Spécialités Vétériminaires ». Première marque française, fortes remises. Ecrire : Adrien SASSIN, à Orléans.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION
LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S., Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON DES

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphode Garnal
et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

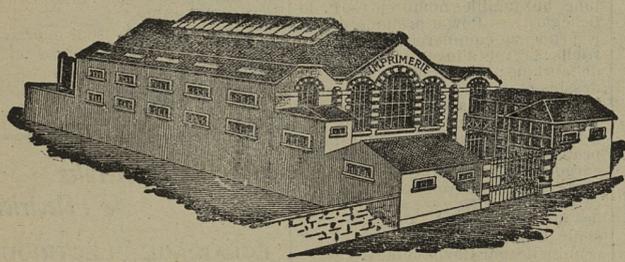
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES (arrivée)	3 16	14 12	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES (départ)	6 18	15 41	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE (arrivée)	6 45	15 48	—	2 20	4 5	12 5	—
BRIVE (départ)	7 21	—	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac	7 40	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOULLAC (arr.)	7 45	—	16 54	—	4 49	14 6	20 23
SOULLAC (dép.)	7 53	—	17 2	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULES	8 9	—	17 8	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon	8 19	—	17 23	—	—	14 34	21 9
Nozac	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
GOURDON	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Saint-Clair	8 51	—	18	—	—	15 16	21 55
Dégagnac	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Thédirac-Peyrilles	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Saint-Denis-Catus	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
Espère	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS (arrivée)	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	22 50
CAHORS (départ)	9 51	—	19 8	—	—	16 18	23 1
Sept-Ponts	10 5	—	19 22	—	—	16 34	23 7
Ciezac	10 12	—	19 29	—	—	16 42	23 14
Lalbenque	10 45	18	20 2	—	—	16 35	23 17
Caussade	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	24 8
MONTAUBAN arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	10 36
TOULOUSE. arr.	—	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Ciezac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	12 32
Espère	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyril.	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
Saint-Clair	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénel.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULES	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens.	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE... (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE... (d.)	16 28	20 31	22 7	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt)	6 21	—	12 58	19 11
Parnac	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech	6 34	8 19	13 11	19 27
Castellfranc.	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt)	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Evêque	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay)	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	MIXTE	19 50	22 51	10 »
LIBOS... dép.	12 20	7 48	15 18	21 9
Fumel	12 41	7 56	15 26	21 15
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 36	21 25
Duravel	13 8	8 13	15 43	21 32
Puy-l'Evêque	13 35	8 22	15 50	21 39
Prayssac (Arrêt)	—	8 29	15 57	21 46
Castellfranc.	14 6	8 37	16 2	21 51
Luzech	14 23	8 49	16 12	22 1
Parnac	14 38	8 57	16 20	22 9
Douelle (Arrêt)	—	9 2	16 25	22 14
Mercuès	14 55	9 7	16 30	22 19
CAHORS. — Ar.	15 13	9 19	16 42	22 31

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20 27	»	22 51	»	10 »
St-Denis-près-Martel.	5 46	9 34	13 52	»	20 5
Vayrac	5 54	10 3	14 3	»	20 14
Béaillé (arrêt)	5 58	—	14 7	»	20 18
Puybrun.	6 6	10 35	14 16	»	20 26
Bretenoux-Biars.	6 18	10 48	14 29	»	20 39
Port-de-Gagnac.	6 25	—	14 36	»	20 46
Laval-de-Cère.	6 34	—	14 44	»	20 56
Lamativie	6 55	—	15 6	»	21 20
Siran (arrêt)	7 11	—	15 22	»	21 36
La Roquebr.	7 26	—	15 38	»	21 51
AURILLAC. arrivée.	8 5	—	16 16	»	22 33

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat	6 50	7 33	11 58	16 40
Cazoules	7 31	—	12 38	17 20
Souillac	7 56	10 10	12 50	18 2
Le Pigeon	8 10	10 48	13 4	18 17
Baladou. Arrêt.	8 14	—	13 8	18 21
Martel	8 21	11 23	13 16	18 29
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	»	0 30
CAPDENAC. (a.)	10 1	13 5	16	20 58	»	6 6
CAPDENAC. (d.)	10 12	13 18	16 17	21 18	»	7 16
FIGEAC	10 25	13 30	16 31	21 31	»	7 30
Le Pournel	10 41	—	16 51	21 52	»	7 51
Assier	10 52	13 59	17	22 2	»	8 4
Flaujac (halte)	—	—	—	22 11	»	8 14
Gramat	11 13	14 21	17 20	22 26	3 54	8 29
R						